

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2006-0162/PR/MEFPCP portant affectation d'une parcelle de terrain sis à Nagad, au Ministère de la Défense Nationale.

n° 2006-0162/PR/MEFPCP

Ministère

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification,
chargé de la Privatisation

Date de publication

11 mars 2006

Numéro JO

n° 5 du 15/03/2006

Date du numéro

15 mars 2006

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du domaine Privé de l'État

SUR Le rapport du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du 28 février 2006.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au Ministère de la Défense Nationale, une parcelle de terrain d'une superficie de 23 704 mètres carrés, sise à Nagad.

Article 2

Ladite parcelle de terrain est destinée à la construction d'une caserne militaire au profit de la Garde Républicaine.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, le Directeur des Recettes et des Domaines fera remise de ladite parcelle au Commandant de la Garde Républicaine. Il sera dressé procès-verbal de cette opération, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH